

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE

Séance du 08 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 08 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MAINNEMARRE Yves, Maire.

Étaient présents : M MAINNEMARRE Yves, HECKMANN Harry, HIBON Elodie, RIZZO Julie, RUYSSCHAERT Alexandra, M SAINT GERMAIN Roch Mme SAINT GERMAIN Laëtitia M PEGARD François M DELHALLE David Mme ROUSSEL Bénédicte M BELLENGREVILLE Daniel Mme GOURLIN Claudy M RASSE Baptiste M CLABAU Franck Mme DESBIENDRAS Séverine

Secrétaire de séance : pas de secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1) Élection du secrétaire de séance

Pas de secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal du 13 avril 2021

Le procès-verbal du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

3) Demande de subvention au titre de fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires

M le maire informe le conseil municipal que la Région des Hauts de France propose un fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires. Il est possible de solliciter une subvention à ce titre à hauteur de 150 000 € pour les travaux de rénovation thermique et mise en accessibilité PMR de la mairie et l'école.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût prévisionnel des travaux : 571 068.96 € HT

	SUBVENTION ATTENDUE	TAUX
RÉGION	150 000.00 €	30 %
PART MAÎTRE OUVRAGE	421 068.96 €	70 %
TOTAL	571 068.96 €	100 %

M le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer le dossier de subvention au titre du contrat de fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires pour un montant de 150 000 € et à signer tous documents concernant ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à déposer le dossier de subvention au titre de fonds spéciale relance et de solidarité avec les territoires pour un montant de 150 000 € et à signer tous documents concernant cette affaire.

4) **Délibération contrat de prêt et avance pour les subventions et la TVA concernant les travaux de réhabilitation école – mairie**

M le Maire rappelle que le conseil municipal a voté une délibération de principe pour contracter un emprunt et une avance de TVA et subventions lors de la réunion du 13 avril 2021. Il convient donc aujourd'hui de valider le montant, la durée et les annuités.

M le Maire propose donc de contracter un emprunt selon les critères suivants :

Organisme prêteur : Crédit Agricole Brie Picardie

Montant de l'emprunt : 228 200 €

Durée : 12 ans

Taux fixe : 0.81 %

Échéances annuelles : 20 032.70 €

Frais de dossier : 0.20 % du montant du financement soit 456 €

Pour l'avance TVA / SUBVENTIONS

Organisme prêteur : Crédit Agricole Brie Picardie

Montant maximum : 468 000 €

Durée : 24 mois

Taux : euribor 3 mois valeur au 19 mai : -0.552 % + marge soit 0.63 %

Périodicité des intérêts : trimestrielle

Frais d'étude : 0.20 % du montant accordé soit 936 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, d'une part pour le prêt de 228 200 €, avec échéances annuelles au taux fixe de 0.81 % pour une durée de 12 ans, et d'autre part pour l'avance de TVA et SUBVENTIONS de 468 000 € avec échéances trimestrielles pour une durée de 24 mois au taux euribor 3 mois valeur au 19 mai : - 0.552 % + marge soit 0.63 %,
- Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires sur le budget communal les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- Confère toutes les délégations utiles à M le Maire et/ou le 1^{er} adjoint pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

5) **Point lumineux : rue des 4 Journaux**

M le Maire informe les membres du conseil que l'éclairage public rue des 4 journaux a été remplacé par des éclairages avec la technologie LEDS permettant d'effectuer d'importantes économies énergétiques et moins polluantes.

Par délibération du 12 avril 2019, le conseil municipal a décidé de remplacer l'éclairage public rue des 4 journaux en fonction du devis établi par la FDE. L'étude technique a démontré qu'un point lumineux ne serait pas remplacé pour des raisons de pollutions lumineuses, d'économies énergétiques, câblage défectueux et sur éclairé.

Après plaintes de 2 riverains, en novembre 2019, un spot a LED a été ajouté sur un lampadaire LED afin d'éclairer davantage la place.

À ce jour, M le Maire a de nouveau été contacté car cela ne convient toujours pas. M Durier de la FDE vient donc présenter l'estimatif technico financier pour ajouter un nouveau lampadaire à LED.

L'estimatif pour la pose de ce candélabre est d'environ entre 5 000 € et 10 000 €, précision faite que le spot ajouté en novembre 2019 n'avait pas été facturé dont le devis s'élevait à 1 300 € qui viendront s'ajouter à l'estimatif. Après délibération, le conseil municipal décide de surseoir à statuer afin de se rendre sur place pour se rendre compte. Ce point sera débattu lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

6) **Achat de plaques commémoratives sur les tombes de M Eugène Maquennehn et de Dieudonné Beauvisage**

M le Maire donne lecture d'un courrier d'une personne ayant une attache très forte sur la commune et qui retrace les personnes décédées fusillées, assassinées par les allemands. Il y a dans le cimetière communal, 2 tombes, une à la mémoire d'Eugène Maquennehn et son fils Robert, fusillés par les allemands et une autre à la mémoire de Dieudonné Beauvisage déporté politique assassiné par les allemands au camp de Buchenwald, Mort pour la France.

Lors de la cérémonie du 8 mai, la commune a fleuri ces 2 tombes et elles ont été nettoyées par les agents. Des plaques commémoratives sont apposées mais celles-ci ont besoin d'être remplacées car usées par le temps ou restaurées.

M le Maire demande au conseil l'autorisation d'acquérir de nouvelles plaques en leur mémoire ou de les restaurer.

Mme HIBON Elodie précise qu'il serait peut être judicieux d'en informer également le président des anciens combattants de Bouvaincourt sur Bresle de la démarche.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à acheter ou rénover ces plaques. Les devis seront établis par les pompes funèbres Poye – Vacossaint - Lucas. La dépense sera inscrite au BP 2021.

7) **Délocalisation de la mairie – salle du conseil et salle des mariages**

M le Maire expose au conseil municipal :

Des travaux portant notamment sur la rénovation thermique et la mise en accessibilité de la salle des mariages / du conseil municipal devront être réalisés durant un période comprise au maximum entre le 10 juin 2021 et 31 décembre 2021.

L'article 75 du Code Civil stipule que le mariage doit être célébré en mairie. Il existe néanmoins des dérogations possibles notamment en cas de travaux, selon la rubrique 393 de l'instruction générale relative à l'état civil (IGREC). Le conseil municipal doit délibérer après en avoir référé au parquet. M le Maire informe avoir reçu la réponse positive du Procureur en date du 27 avril 2021. Les mariages peuvent alors être célébrés temporairement dans un local annexe de la mairie.

Depuis l'adoption de la loi du 20 décembre 2007, le conseil municipal peut également se réunir et délibérer à titre définitif dans un autre lieu que la mairie. Ce lieu ne doit pas

contrevenir au principe de neutralité. Il doit offrir les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires. Il doit permettre, enfin, d'assurer la publicité des séances.

En conséquence, pendant cette période, en fonction de la date de démarrage et de l'avancée des travaux, le bâtiment communal, « la salle des associations », rue de la République sera affectée pour le secrétariat de mairie, la salle du conseil et la salle des mariages et toute autre cérémonie officielle, si besoin.

Cette salle de plain-pied garantit les conditions de célébrations solennelles, publiques et républicaines ainsi que les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité cette délocalisation.

8) Organisation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin

M le Maire rappelle que les élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021 se dérouleront à la salle polyvalente afin de respecter le protocole sanitaire en raison du COVID et garantir au maximum la sécurité des administrés.

Les permanences des bureaux de vote sont établies.

9) Organisation du 13 et 14 juillet

M le maire informe le conseil municipal qu'un feu d'artifice sera tiré le 13 juillet sur le stade. Le montant de ce feu s'élève à 2200 €. Cette dépense sera prise en charge par la commune ainsi que l'achat des lampions.

Le rassemblement pour la retraite aux flambeaux débutera à 22h00. Le rendez-vous est fixé à l'entrée du camping pour la distribution des lampions.

Le défilé de lampions sera accompagné par l'association les Lady's Kenotek. (pin 'up)

Une buvette tenue par l'association de Bouvaincourt en fête sera installée à proximité du stade dès 21h00 et une vente de gâteaux sera proposée.

10) Subvention association Bouvaincourt en fête

M le Maire informe le conseil municipal que l'association Bouvaincourt a réglé des dépenses dans le cadre de l'achat d'une table inox pour la cantine et il convient de les rembourser. Le montant s'élève à 200 €. Le conseil municipal à l'unanimité accepte de rembourser l'association pour un montant de 200 € sous forme de subvention.

11) Informations diverses

M le Maire énumère les informations suivantes :

- La signature pour la vente d'un euro symbolique de la parcelle appartenant à Mme DELEERSNYDER est actée depuis le 01/06/2021
- Le paiement de la dernière parcelle du lotissement a été versé, le budget lotissement sera soldé en fin d'année.
- Recrutement d'un saisonnier (juillet et août) pour l'entretien des espaces verts
- Fin du contrat aidé, transformation du contrat en saisonnier pour 6 mois
- Prestation de la société BLONDIN pour élagage et nettoyage des abords de route côté de Dargnies et rue Saint Hilaire (prix : 52.50 € de l'heure)
- Contact a été pris avec la gendarmerie suite aux problèmes rencontrés avec des jeunes administrés avec un véhicule de marque Audi. Il est rappelé de ne pas hésiter de faire le 17 afin que les services de gendarmerie se déplacent.
- Remerciements à la municipalité suite aux décès d'un membre de la famille d'un agent communal et la veuve d'un administré.

- Une nouvelle association a pris contact avec la mairie, il s'agit de l'association de modélisme naval de Gamaches dont le président est M LECRIVAIN. Celle-ci souhaiterait pratiquer leur activité à l'étang du ski nautique et avoir son siège social dans notre commune. Les membres du conseil souhaitent rencontrer au préalable les présidents de sociétés de pêche, de chasse et du ski nautique avant de se prononcer.
- M le Maire informe le conseil avoir reçu en mairie le futur acquéreur de l'ancienne boulangerie. Il sollicite la mairie une attestation pour modifier l'affectation du local commercial en local d'habitation. Les membres du conseil ont reçu un courrier de ce futur acquéreur leur expliquant que le compromis de vente sera signé le 11 juin 2021 et que le conseil municipal a un délai maximum de 2 mois pour abandonner le droit de préemption. Le conseil municipal demande à M le Maire de signer le droit de préemption dès réception des documents et de ne pas attendre le délai de 2 mois afin de finaliser la vente plus rapidement.

12) Droit d'initiative

M Heckmann Harry fait un point sur les travaux de l'école et mairie qui débiteront le 16 juin 2021. Le déménagement des classes est programmé le 07,08 et 09 juillet avec les élus disponibles et les agents.

La garderie a été délocalisée à la salle polyvalente, le cheminement se passe bien, quelques réajustements sont à prévoir.

Les travaux d'éclairage au camping et les réfections sont terminés.

La séance est levée à 20h23

